

21. Cap Royds

77°33'11''S, 166°10'07''E
Côte ouest de l'île de Ross,
McMurdo Sound

TRAITÉ SUR L'ANTARCTIQUE

Guide du visiteur



Principales caractéristiques

- Cabane historique et objets associés de l'Antarctique britannique (Nimrod) Expédition 1907-09 dirigée par Sir Ernest Shackleton.
- Zone spécialement protégée de l'Antarctique (ZSPA) n° 157 - entrée strictement sur permis.
- Vues de la colonie de manchots Adélie la plus au sud (ZSPA n° 121) - entrée strictement sur permis.
- Vues du mont Erebus et des montagnes transantarctiques.



Description

TOPOGRAPHIE

Le cap Royds est une bande de terre phonolitique libre de glace qui se trouve à l'extrémité la plus à l'ouest de l'île de Ross. Le mont Erebus est la principale caractéristique du paysage et il est responsable de la géologie volcanique du cap.

FAUNE

Espèces reproductrices confirmées: labbe de McCormick (*Catharacta maccormicki*), manchot Adélie (*Pygoscelis adeliae*).

Peuvent être aperçus près du rivage.: léopards de mer (*Hydrurga leptonyx*), manchot empereur (*Aptenodytes forsteri*), pétrel antarctique (*Thalassoica Antarctica*), pétrel des neiges ou P. blanc (*Pagodroma nivea*).

Viennent se vautrer régulièrement sur la plage: phoque de Weddell (*Leptonychotes weddellii*).

FLORE

Les algues vertes des neiges enregistrées les plus au sud dans la région de la mer de Ross se trouvent près de la colonie de manchots au cap Royds. Des lichens crustacés, communs seulement dans quelques sites de la région, ont été enregistrés dans la zone.

AUTRES

Le cap Royds est une des principales zones où l'homme a entrepris ses activités dans l'Antarctique. La cabane construite par l'expédition Nimrod de Shackleton en 1907-09 reste au Cap Royds comme un symbole important de l'époque héroïque de l'exploration de l'Antarctique et a été désignée site et monument historique (HSM) n° 15. De nombreux objets restent dans la cabane et dans les environs. Le Cap Royds abrite la colonie de manchots Adélie (*Pygoscelis adeliae*) établie le plus au sud.

Impacts des visiteurs

IMPACTS CONNUS

Perturbation des manchots et des labbes, perturbation des artefacts historiques, effets cumulatifs de la présence humaine dans la cabane et autour, traçage et compactage du sol.

IMPACTS POTENTIELS

Perturbation des communautés de flore et de faune sensibles, dommages à la cabane et aux objets associés, incendie, importation d'espèces non indigènes, déchets, perturbation de la recherche, du traçage et du compactage du sol, bruit.

Critères de débarquements

NAVIRES*

Aucune limite actuelle sur les navires, bien que le nombre de visiteurs soit soumis aux limites définies ci-dessous.

* Est qualifiée de navire, toute embarcation transportant plus de 12 passagers.

VISITEURS

L'entrée dans les ZSPA n° 157 et n° 121 est interdite sauf en vertu d'un permis qui doit être transporté sur place. Aucun permis d'entrée dans la ZSPA n° 121 ne sera accordé pour les visites récréatives ; les visiteurs de la ZSPA n° 157 doivent éviter la ZSPA n° 121, y compris la zone marine. Tous les visiteurs de la ZSPA n° 157 doivent être accompagnés d'un guide qualifié. Consultez les plans de gestion et les

21. Cap Royds

77°33'11''S, 166°10'07''E
Côte ouest de l'île de Ross,
McMurdo Sound

TRAITÉ SUR L'ANTARCTIQUE

Guide du visiteur



permis de la ZSPA pour plus d'informations. La cabane historique est verrouillée et une clé doit être obtenue dans le cadre du processus d'autorisation.

- Nombre annuel maximum de visiteurs dans la ZSPA n ° 157 (y compris les guides) : 2000 personnes.
- Nombre maximum de personnes dans la ZSPA n ° 157 à tout moment (y compris les guides et ceux qui se trouvent dans la cabane) : 40 personnes.
- Nombre maximum de personnes à l'intérieur de la cabane à tout moment (y compris les guides) : 8 personnes.

Aires réservées aux visiteurs

AIRE DE DÉBARQUEMENT

L'accès à pied ou en petit bateau doit se faire depuis la baie Backdoor (en prenant soin d'éviter l'étendue marine de la ZSPA n ° 121) en suivant l'itinéraire de marche indiqué sur la carte 2. Les petits bateaux peuvent également accéder à une baie sur la côte ouest du cap Royds à environ 100 m au nord de la limite de la ZSPA n ° 121 (carte 1). Les atterrissages et survols d'hélicoptères à moins de 610 m (environ 2000 pi) au-dessus du sol (AGL) dans les ZSPA n ° 121 et n ° 157 sont interdits. Les hélicoptères devraient atterrir sur le site d'atterrissage principal (77°33.06'S 166°10,38' E, cartes 1 et 2), à 250 m au nord-est de la cabane de Shackleton.

AIRES FERMÉES

- Les ZSPA sont fermées sauf pour les titulaires de permis. Les titulaires de permis doivent veiller à respecter les exigences et le nombre de visiteurs spécifiés dans les plans de gestion.
- La ZSPA n ° 121 est fermée aux visites récréatives / touristiques.
- Les cabanes de refuge pour le soutien à la science et à la conservation sont fermées aux visiteurs.

AIRES DE RANDONNÉE GUIDÉE

Les visiteurs qui entrent dans la ZSPA n ° 157 et dans la cabane doivent être accompagnés d'un guide. Des précautions particulières doivent être prises lors de la marche le long des itinéraires privilégiés vers les zones propices à l'observation des manchots, au site d'atterrissage des hélicoptères et à la baie Backdoor, afin d'éviter les artefacts historiques encore présents sur le sol, la végétation et les sites de reproduction des labbes, qui peuvent être difficiles à voir. Les visiteurs doivent rester sur les itinéraires de randonnée préférés.

AIRES DE DÉPLACEMENT LIBRES

Les visiteurs peuvent se déplacer librement sous surveillance en dehors des limites des ZSPA n ° 157 et n ° 121. Le code de conduite des visiteurs (ci-dessous) doit être respecté en tout temps. Des précautions doivent en particulier être prises pour éviter la reproduction des labbes, toute végétation et toute installation scientifique ou campement dans la zone.

Code de conduite du visiteur

COMPOTEMENT À TERRE

- Faites un minimum de bruit.
- Ne vous approchez pas à plus de cinq mètres de la faune sauvage (où à une distance d'observation conforme au code de conduite de votre programme national), augmentez la distance si l'animal est perturbé et prenez particulièrement soin de vos faits et gestes lorsque vous êtes à proximité d'oiseaux nicheurs.
- Rien, à l'exception des déchets, ne doit être prélevé dans la zone.
- Tous les déchets, y compris les déchets humains, doivent être enlevés de la zone.
- Tout artefact historique nouvellement découvert doit être laissé in situ. Photographiez le ou les éléments, enregistrez l'emplacement par GPS ou sur une carte, rédigez une description et présentez les informations à l'autorité nationale compétente dès que possible.
- Utilisez les itinéraires de randonnée préférés.
- COMPOTEMENT AU SEIN DE LA CABANE HISTORIQUE : Enlevez ou séchez, avant d'entrer, tous les vêtements rendus humides par l'eau de mer ainsi que tous les cristaux de glace de mer collés aux bottines, les particules de sel accélérant en effet la corrosion des objets en métal.
- COMPOTEMENT AU SEIN DE LA CABANE HISTORIQUE : Il est strictement interdit de fumer ou d'utiliser une flamme nue dans la cabane historique ou à proximité, car le feu constitue un risque majeur.
- COMPOTEMENT AU SEIN DE LA CABANE HISTORIQUE : les visites doivent être enregistrées dans le livre fourni à cet effet. Cela permet de mettre en corrélation les données sur les époques et le nombre de visiteurs avec les données de température et d'humidité automatiquement consignées à l'intérieur de la cabane.

21. Cap Royds

77°33'11''S, 166°10'07''E
Côte ouest de l'île de Ross,
McMurdo Sound

TRAITÉ SUR L'ANTARCTIQUE

Guide du visiteur



- **COMPOTEMENT AU SEIN DE LA CABANE HISTORIQUE** : Ne pas toucher les objets ou le mobilier qui se trouvent dans la cabane, ne pas les déplacer et ne pas s'asseoir sur eux - la manutention des objets provoque des dégâts.
- **COMPOTEMENT AU SEIN DE LA CABANE HISTORIQUE** : Nettoyez soigneusement le sable, la saleté, le guano, la glace et la neige des bottes à l'aide des brosses fournies avant d'entrer dans la cabane pour réduire l'abrasion du sol.
- **COMPOTEMENT AU SEIN DE LA CABANE HISTORIQUE** : puisque de nombreuses zones sont exigües et qu'il est aisé de se heurter aux objets, ne pas emporter de sacs ou ne pas porter de sacs à l'intérieur ; ne pas utiliser de bâtons à selfie pour les photos et éviter l'utilisation de tripodes ou de monopodes lorsque le nombre de visiteurs maximum (8) pouvant être présent en même temps dans la cabane est atteint.
- **COMPOTEMENT AU SEIN DE LA CABANE HISTORIQUE** : utiliser uniquement des trépieds ou des monopodes avec des bases en caoutchouc à fond plat, contrairement à ceux avec des pointes métalliques qui peuvent endommager le sol de la cabane.
- **COMPOTEMENT AU SEIN DE LA ZONE PROTÉGÉE** : Aucune matière végétale ou animale, aucun produit alimentaire ou chimique ne doit être introduit dans la zone protégée, et la nourriture ne doit pas être consommée à l'intérieur de la cabane ou de la zone environnante.
- **COMPOTEMENT AU SEIN DE LA ZONE PROTÉGÉE** : Les survols / atterrissages par des systèmes d'aéronefs télépilotés (drones) sont interdits, sauf s'ils sont autorisés par une autorité nationale.
- **COMPOTEMENT AU SEIN DE LA ZONE PROTÉGÉE** : Veillez à ne pas marcher sur des artefacts, qui peuvent être difficiles à voir.

NOTES DE MISE EN GARDE

- Des matières dangereuses (par ex. amiante, produits chimiques, moisissures, etc.) sont présentes sur le site et les visiteurs y pénètrent à leurs propres risques. Évitez strictement de manipuler quoi que ce soit dans la zone protégée et les cabanes.
- Soyez conscient des limites de la ZSPA, en particulier la limite entre les ZSPA et l'étendue marine de la ZSPA n° 121.



Fig. 1 : Cabane de Shackleton, cap Royds. Photo A. Kerr, Antarctique NZ (23 octobre 2016).

21. Cap Royds

77°33'11''S, 166°10'07''E
Côte ouest de l'île de Ross,
McMurdo Sound

TRAITÉ SUR L'ANTARCTIQUE

Guide du visiteur



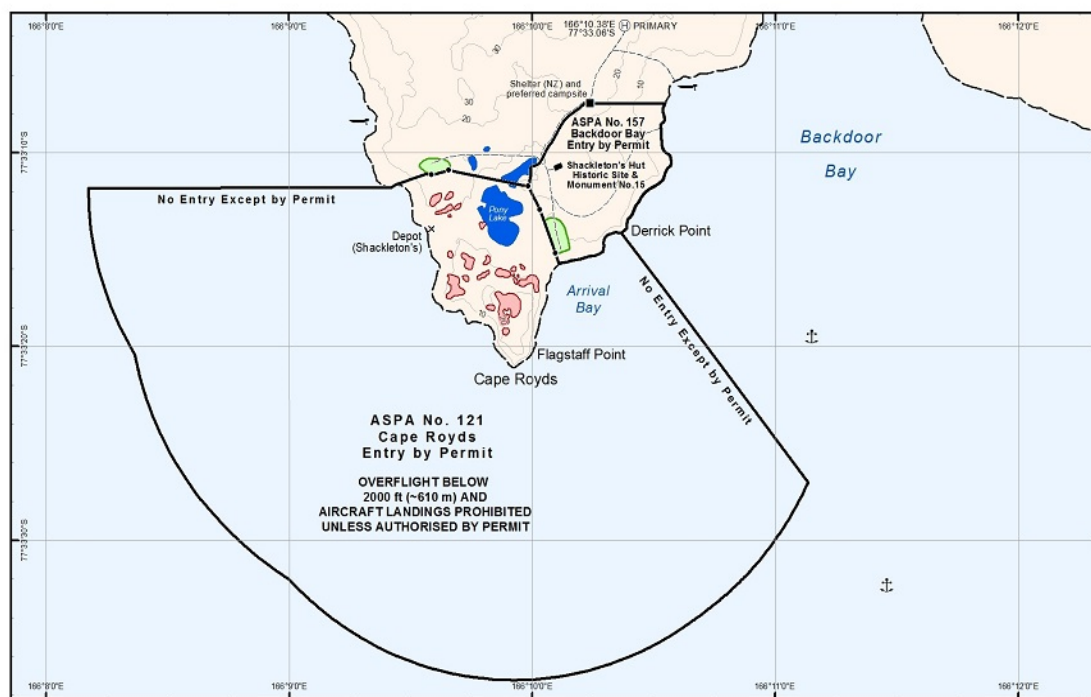
Fig. 2 : La cabane de Shackleton avec le mont Erebus. Photographie et date inconnus.



Fig. 3 : Lichens crustacés au cap Royds

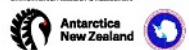


Fig. 4 : Intérieur de la cabane de Shackleton.
Photo A. Kerr, Antarctique NZ (23 octobre 2016).



Map 1: Cape Royds - Antarctic Treaty Visitor Site Guide

© 2010/2011/12
Antarctica New Zealand, United States Antarctic Program
Environmental Research & Assessment



- Ocean
- Permanent ice
- Ice free ground
- ASPA boundary
- Coastline (approx)
- Contour (10 m)
- Lake / pond
- Building
- Survey marker
- Signpost / boundary point
- Helicopter landing site
- Preferred small boat landing site
- Ship anchorage
- Penguin nesting area 2019 (approx.)
- Penguin viewing area
- Path

0 50 100 150 200 250
Metres

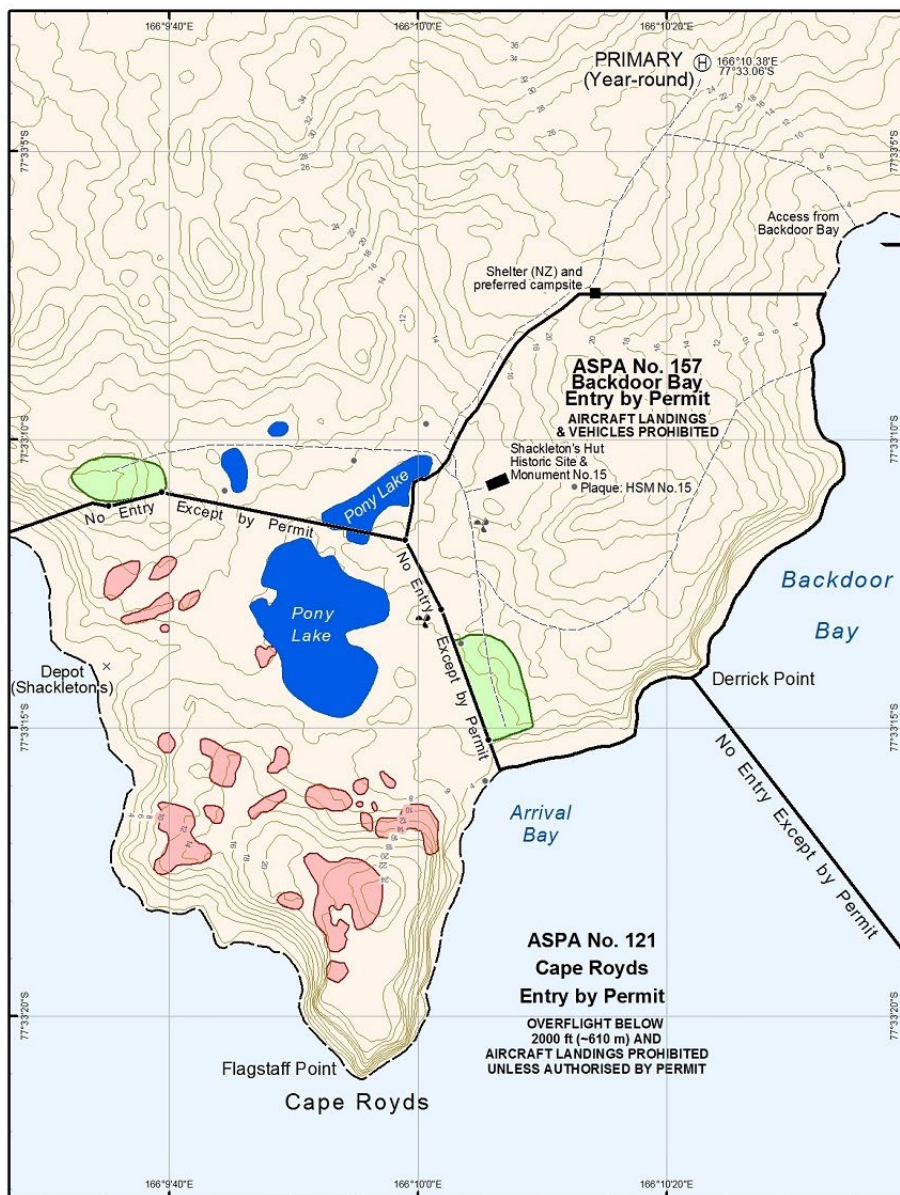
Projection: Lambert Conformal Conic
Spheroid and horizontal datum: WGS84
Data sources: ASPA boundaries: ERA (2001)
Signposts: UNAVCO / Jan 2014; topography &
infrastructure data supplied by Antarctica NZ (2016)
Penguins: aerial image (Landsat Research 2005)
digitised by ERA, updated 2019 Anley pers. comm

21. Cap Royds

77°33'11''S, 166°10'07''E
Côte ouest de l'île de Ross,
McMurdo Sound

TRAITÉ SUR L'ANTARCTIQUE

Guide du visiteur

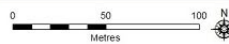


Map 2: Cape Royds - Antarctic Treaty Visitor Site Guide

02 Mar 2020 (v1.0)
Antarctica New Zealand
United States Antarctic Program
Environmental Research & Assessment



- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Ocean Permanent ice Ice free ground Lake / pond Coastline (approx) Contour (2 m) | <ul style="list-style-type: none"> ASPAS boundary Penguin nesting area 2019 (approx.) Penguin viewing area Path Building | <ul style="list-style-type: none"> Signpost / boundary point Signpost Historic weather station Automatic Weather Station Preferred small boat landing site Helicopter landing site |
|---|---|--|



Projection: Lambert Conformal Conic
Spheroid and horizontal datum: WGS84
Data sources: ASPAS boundaries: ERA (2020)
Signposts: UNAVCO (Jan 2014)
Topography & infrastructure data supplied by Antarctica NZ (2019)
Penguins: aerial image (Landcare Research 2005) digitised by ERA, updated 2019 Ainley pers. comm.